



MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

2020 -
Registre des délibérations

République Française

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 6 juillet 2020.

Présents : OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, BASLE Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, RENAULT Serge, DUFLOS Béatrice, DAULAINÉ Laurent, GUEGUEN Frédéric, PALIERNE Fabrice, HUET François, FURON Maryse, JARRY Emilie, VETIER Anthony.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	19
Présents	:	19
Pouvoirs	:	0
Votants	:	19

Absents excusés ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : VETIER Anthony

Le procès-verbal de la séance du conseil du 29 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES

ZA DE L'OSERAIE LOT 2 ASSAINISSEMENT EP/EU : AVENANT N°1 TPB

ELECTIONS

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

2020.10.07.01 ZA DE L'OSERAIE LOT 2 ASSAINISSEMENT EP/EU : AVENANT N°1 TPB

Monsieur Le maire présente l'avenant n° 1 pour les travaux de voirie et d'assainissement eaux pluviales et eaux usées par l'entreprise TPB :

Objet de l'avenant :

- Suppression du prix **EP7.2 Fourniture et pose de regard avec grille-avaloir 400x400mm concave**
Prix unitaire 210.00€ HT (x2 unités = 420.00€ HT)

Incidence financière de l'avenant

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **-420.00 €**
- Montant TTC : **-504.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **1.78 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **23 213.00 €**
- Montant TTC : **27 855.60 €**

❖ **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire.

2020.10.07.02 ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 10 juillet 2020 à 20 heures

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : **Daniel TESSIER, Monique PINCEPOCHE, Anthony VETIER, Emilie JARRY**

Secrétaire : Maryse FURON, ne prend pas part à la délibération

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes : La liste A est composée par

OLIVIER	Christian	Délégué
PINCEPOCHE	Monique	Délégué
TESSIER	Daniel	Délégué
CHEVRIER	Christine	Délégué
DESILLE	Yvan	Délégué
DOINEAU	Brigitte	Suppléant 1
GALLON	Loïc	Suppléant 2
BASLE	Marie-Josèphe	Suppléant 3

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste A : 19 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 5 sièges

d) Élection des délégués suppléants

NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de mandats, c'est à dire le nombre de suppléants à élire.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION QUESTIONS DIVERSES

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2020.10.07.01	ZA DE L'OSERAIE LOT 2 ASSAINISSEMENT EP/EU : AVENANT N°1 TPB	15/7/2020	15/07/2020
2020.10.07.02	ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS	15/7/2020	15/7/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochaine séance le : mercredi 22 juillet 2020 à 20h30

Le secrétaire de séance,
M. VETIER Anthony